



Proposition de rachat de parts dans une SCI

Par **Dorima**, le **29/06/2014** à **12:32**

Bonjour,

Pour compenser une non augmentation de salaire pour la 3ème année consécutive, mon employeur m'a offert la possibilité de participer à hauteur de 5% (soit 10€ la part) dans une SCI qu'il créait avec un associé.

Aujourd'hui les associés souhaitent que je leurs vende mes parts estimées à +/- 400€ la part afin de ne pas créer une nouvelle SCI.

Malgré le montant du rapport actuel de mon "investissement" je ne souhaite pas vendre mes parts car l'emprunt s'autofinance grâce à la location et une fois l'emprunt terminé théoriquement je pourrai percevoir de petits revenus complémentaires.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me faire part de votre point de vue.
Cordialement

Par **Michel**, le **13/07/2014** à **11:38**

Bonjour,

On ne peut pas vous obliger à vendre vos parts, donc si vous voulez restez associé, vous le pouvez.